

## EKINOPS REUSSIT SON INTRODUCTION EN BOURSE ET LEVE 6,7 M€ SUR NYSE EURONEXT

Ekinops, concepteur innovant de solutions de transmission sur fibres optiques pour les réseaux télécoms à très haut débit (fixe, mobile), annonce la réalisation de son introduction en Bourse sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, compartiment C.

La demande totale exprimée s'est élevée à 6,9 M€ dont 5,9 M€ dans le cadre du Placement Global et 1,0 M€ dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert.

Le prix d'admission et d'émission des actions Ekinops a été fixé à 6,11 €, dans le bas de la fourchette indicative de prix (6,11 € - 7,47 €). Dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, les fractions d'ordres A1 et A2 seront servies à 100%.

L'émission porte sur 1 102 915 actions nouvelles représentant un montant de 6,7 M€.

Le règlement-livraison des actions nouvelles interviendra le mardi 30 avril 2013. Les 5 084 061 actions composant désormais le capital social de la société seront admises aux négociations sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris, compartiment C, à compter du jeudi 2 mai 2013, en cotation en continu, sous le code ISIN **FR0011466069** et le mnémonique **EKI**.

Sur la base d'un capital social composé de 5 084 061 actions, la capitalisation boursière d'Ekinops s'élève à 31,1 M€ à l'issue de l'opération.

A l'occasion de la réalisation de l'introduction en Bourse d'Ekinops sur NYSE Euronext à Paris, Didier Brédy, Président-directeur général de la société déclare :

*« Je tiens à remercier nos actionnaires, les investisseurs institutionnels et individuels de la confiance qu'ils nous ont accordée en participant à l'introduction en Bourse d'Ekinops dans un contexte économique et boursier incertain.*

*Grâce aux fonds levés, Ekinops dispose des moyens financiers pour lui permettre d'accélérer son développement et bénéficier de la forte croissance à venir du marché des équipements de transport optique, et notamment de la technologie 100G, afin de permettre aux opérateurs télécoms de faire face à l'explosion du trafic de données sur leurs réseaux à très haut-débit. Dans ce but, nous allons étoffer nos équipes commerciales pour conquérir de nouveaux clients mais aussi continuer d'investir dans la R&D afin de conserver notre avance technologique et disposer de la gamme de solutions la plus large et la plus performante possible. »*

### Principales caractéristiques de l'opération

#### Prix de l'offre

Le prix de l'action Ekinops est fixée à 6,11 €

#### Taille de l'opération

1 102 915 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre soit un montant brut de 6 738 810,65 €.

#### Répartition de l'opération

- 936 124 actions ont été allouées aux investisseurs institutionnels dans le cadre du Placement Global  
- 166 791 actions ont été allouées au public dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert. Les fractions d'ordres A1 et A2 seront servies à 100%.

## Codes de l'action

Libellé : Ekinops

Code ISIN : FR0011466069

Code mnémonique : EKI

## Calendrier de l'offre

30 avril 2013	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
2 mai 2013	Début des négociations des actions de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris
24 mai 2013	- Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation - Fin de la période de stabilisation éventuelle

## Partenaires de l'opération

Chefs de file et Teneurs de Livre associés

Conseil de la société



## Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du prospectus ayant reçu le visa numéro 13-154 de l'AMF le 11 avril 2013 (le « Prospectus »), composé du document de base enregistré le 28 mars 2013 sous le numéro I.13-007 (le « Document de Base ») et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus) sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès d'Ekinops, 3 rue Blaise Pascal - 22300 Lannion et auprès des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, ainsi que sur les sites Internet d'Ekinops ([www.ekinops.net](http://www.ekinops.net)) et de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## Facteurs de risques

L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Base enregistré par l'AMF, et plus particulièrement sur les facteurs de risques 4.1.2 « Risque de liquidité » et 4.2.1 « Risques spécifiques liés aux évolutions technologiques » ainsi que sur le chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » figurant dans la note d'opération visée par l'AMF, et plus particulièrement le paragraphe 2.3 relatif au risque de cession d'actions de la part des fonds d'investissement actionnaires au-delà de la période d'engagement de conservation.

**CONTACT EKinOPS**

Didier Bredy - PDG  
Tél. : +33 (0)1 49 97 04 01  
contact@ekinops.net

**CONTACT INVESTISSEURS**

Mathieu Omnes  
Tél. : +33 (0)1 72 74 81 87  
momnes@actus.fr

**CONTACT PRESSE**

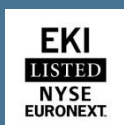
Nicolas Bouchez  
Tél. : +33 (0)1 77 35 04 37  
nbouchez@actus.fr

**A propos d'EKinOPS**

Ekinops est un concepteur innovant de solutions de transmission sur fibres optiques destinées aux opérateurs de télécommunications.

Les solutions proposées par Ekinops, basées sur sa technologie propriétaire T-Chip (transport intégré dans une puce), permettent le déploiement rapide, flexible et économique d'infrastructures à très haut débit. Ekinops est ainsi en mesure d'accompagner les opérateurs, en leur apportant haute performance et retour sur investissement, dans l'évolution de leurs infrastructures afin de faire face à l'explosion du trafic de données sur les réseaux à très haut débit (fixe, mobile).

Le siège social et le centre de R&D d'Ekinops, qui représente près de la moitié des effectifs du Groupe (60 personnes), sont situés en France, à Lannion (22). L'entreprise est implantée commercialement aux Etats-Unis, en Europe et au Proche-Orient. Ekinops a réalisé un chiffre d'affaires de 10,2 M€ en 2012 (93% à l'international).



Libellé : Ekinops  
Code ISIN : FR0011466069  
Code mnémonique : EKI  
Nombre d'actions composant le capital social : 5 084 061

Plus d'informations sur [www.ekinops.net](http://www.ekinops.net)

## Avertissement

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Ekinops dans un quelconque pays. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières d'Ekinops aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières d'Ekinops ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les valeurs mobilières d'Ekinops n'ont pas été enregistrées et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et Ekinops n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (telle que transposée, le cas échéant, dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen) (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (un « Etat Membre Concerné »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre de ces Etats Membres Concernés, autres que la France. Par conséquent, les actions de la Société peuvent et pourront être offertes dans ces Etats Membres Concernés uniquement (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ; (ii) à moins de 100, ou si l'Etat Membre Concerné a transposé les dispositions adéquates de la Directive Prospectus Modificative, 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus) ainsi que cela est permis au titre de la Directive Prospectus; ou (iii) dans toute autre circonstance ne nécessitant pas que la Société publie un prospectus conformément à l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou les réglementations applicables dans l'Etat Membre Concerné; et à condition qu'aucune des offres mentionnées aux paragraphes (i) à (iii) ci-dessus ne requière la publication par la Société d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 de la Directive Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 16 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » concernant les actions de la Société dans tout Etat Membre Concerné signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les actions à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider ou non d'acheter ces actions de la Société, telle qu'éventuellement modifiée par l'Etat Membre Concerné par toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans cet Etat Membre.

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (i) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (ii) qui sont des "investment professionals" répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'"Ordonnance") ; (iii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc.") de l'Ordonnance ; ou (iv) à qui une invitation ou une incitation à réaliser une activité d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être légalement communiquée ou avoir pour effet d'être communiquée (ces personnes mentionnées en (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme "Personnes Habilitées"). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé(e) aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par des Personnes Habilitées.

CM-CIC Securities et Gilbert Dupont, agissant en qualité d'agents stabilisateurs, ou tout établissement agissant pour leur compte, pourront, sans y être tenus, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter de la date de fixation du prix de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du [25 avril] au [24 mai] 2013, intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions Ekinops, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables et notamment du Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions Ekinops et sont susceptibles d'affecter leur cours.

Le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que notamment ceux décrits dans le Prospectus de la Société et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Ekinops est présente.